

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 17 juin 2024 <i>Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2024- 069</p>
--	---	---

Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (49).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Thierry GUERIN, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ (14),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elizabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (12),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe,

VU la délibération n°CC-DEL-2014-101 du 27 novembre 2014 portant transformation de la Communauté de communes en Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2018-136 du 11 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2023-137 du 18 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir une compétence en matière d'accompagnement de la jeunesse,

CONSIDÉRANT que, dans la perspective de favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi, l'Agglomération pourrait adhérer aux missions locales présentes sur le territoire,

CONSIDÉRANT le projet de modification des statuts ci-annexés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

REDEFINIT l'article 6.2 tel que :

Politique d'accompagnement de la jeunesse.

Partenariats pouvant être mis en place avec :

- les missions locales pour l'orientation et l'insertion des jeunes vers l'emploi,
- le Conseil Départemental de l'Essonne et les clubs de prévention spécialisé du territoire pour la mise en œuvre d'actions et dispositifs de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles.

ADOpte les nouveaux statuts de la CAESE, portant transfert de compétence en matière d'adhésion aux missions locales en substitution des communes, annexés à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération et les statuts à chacune des communes membres de l'Agglomération, afin qu'elles puissent en délibérer dans le délai de trois mois à compter de la notification.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents



Le Président,

Johann MITTELHAÜSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...